



Un statut protecteur de l'élu: Pour tous !

Aux grands électeurs de la Vienne,
Chères Collègues, Chers Collègues,

Cette campagne sénatoriale est certes courte, mais ne m'empêchera pas de m'adresser à vous régulièrement. Il m'apparaît important d'aborder avec vous, en premier lieu, un sujet essentiel qui nous concerne tous : **Le statut de l'élu**. Ce terme doit vous interpeller car il a été tant murmuré depuis des années et ce, au rythme des réformes sans pour autant être appliqué. Ce statut doit permettre le meilleur exercice possible de nos mandats, en nous dotant des moyens de les réaliser et en nous protégeant lorsqu'ils arrivent à leur terme. Plusieurs réformes sont d'ailleurs venues renforcer nos droits, sans pour autant nous donner pleinement satisfaction jusqu'à ce jour. Nous sommes plus de 500 000 élus locaux en France, il devient urgent de renforcer notre protection au quotidien.

Je prends un engagement devant vous. Si vous m'éliez sénateur le 17 mars 2024, **mon action au Sénat sera de doter en priorité les élus de notre territoire d'un statut plus protecteur**. En tant qu'élu local, nous nous engageons pour les autres au détriment trop souvent de notre travail, nos familles, notre santé et même notre sécurité. Il est urgent de venir rééquilibrer notre protection pour le temps consacré pour l'intérêt général, nos communes et nos administrés.

Que ce soit l'Assemblée ou le Sénat, le candidat qui sortira vainqueur des urnes le 17 mars prochain, devra se positionner immédiatement sur cette question. En effet, deux propositions de loi d'initiative parlementaire seront à l'étude. Il me paraît impératif de savoir ce que portera notre prochain représentant. Je vous écris afin de faire preuve de la plus grande transparence à ce sujet.

Vous trouverez donc ci-après, un outil que je veux utile pour votre bonne compréhension. Il précise succinctement les propositions que je formule et qui viendront ainsi enrichir les travaux parlementaires dès mon élection. **En politique comme dans la vie, il y a « les faiseurs et les diseurs », vous connaissez mon attachement à l'action et au respect des promesses. Je ne vous décevrai pas.**

Je reste évidemment disponible pour en parler de vive voix lors de nos nombreuses rencontres.

Sincère considération,

Cyril Cibert -

Les coordonnées de votre sénateur !

Candidat

Cyril CIBERT

Tel : 07.63.07.66.42

@ : cyrilcibert@gmail.com

Suppléante

Catherine BOURGEON

Le statut de l' élu

« Amendement CIBERT » Je le défendrai au Sénat !

1. Une indemnité plancher compensée par l'État

Je considère que le temps consacré aux autres doit pouvoir être compensé par une indemnité minimale. Les textes prévoient un plafonnement des indemnités, il faut à présent fixer un plancher. Les élus locaux prennent de leur temps pour l'exercice de leurs missions, il faut limiter le poids financier de l'exercice du mandat au profit des autres. Cette indemnité plancher doit être financée par l'État par la revalorisation des dotations globales de fonctionnement (DGF).

2. Reconnaissance de la double fonction : maire et agent de l'État

Les collectivités prennent à leur seule charge les rémunérations du maire exerçant un office d'État. C'est donc à l'État de contribuer à la rémunération de son exécutif local agissant pour lui, en lui fixant une rémunération forfaitaire universelle supplémentaire à celle fixée par le conseil municipal.

3. Mieux compenser la charge financière du mandat

En mettant en place des critères plus variés pour le calcul des indemnités que le simple nombre d'habitants : charges réelles, taille de la commune (superficie), nombre de compétences non déléguées, ... Il faut aussi simplifier le remboursement des frais de mandat : arrêter les délibérations pour chaque remboursement et fixer une enveloppe de remboursement contrôlée par le comptable public.

4. Ouvrir le droit aux congés maternité et paternité des élus pendant leur mandat

Il est impensable que les congés maternité et paternité ne soient pas des cas d'empêchement prévus par la loi. Le droit de fonder une famille au cours de notre mandat est une évidence. Maintenir les indemnités des élus sur cette période n'a pas été prévu par le législateur. Il est urgent d'y remédier.

5. Valoriser l'engagement dans le calcul de la retraite

Garantir la validation de trimestres par l'exercice d'un mandat local et compenser la perte de cotisations des élus obligés de réduire leur temps de travail salarié.

6. Créer un titre unique « Statut de l' élu » dans les codes juridiques

Réunir l'ensemble des dispositions et mieux protéger nos droits vis-à-vis de nos employeurs en ayant un titre unique dans le code du travail et le code général des collectivités territoriales.

7. Faire du temps d'absence légal, un temps de travail effectif

Ouvrant droit aux mêmes avantages sociaux. C'est ce qui est en vigueur pour les syndicats, cela doit l'être pour les élus. Ce temps d'absence doit être adapté à la réalité, en augmentant son volume et les cas de figure où il est permis.

8. Faire de l' élu un « salarié protégé »

Que le principe de non-discrimination soit étendu à l'ensemble des élus locaux dans le code du travail pour faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie électorale.

9. Garantir un droit à la formation et une validation des acquis

Cela permet une meilleure réintégration des élus en fin de mandat et limite les pénalités professionnelles en raison de leur absence prolongée dans leur entreprise. Cela facilite et/ou encourage aussi les orientations professionnelles nouvelles permises grâce aux acquis du mandat.

10. Consacrer une meilleure protection judiciaire des élus dans l'exercice de leur mandat

Maintenir notre bonne collaboration avec le parquet. La bonne diffusion des coordonnées des interlocuteurs de l'État est essentielle pour pouvoir agir conjointement. L'arsenal législatif peut encore être renforcé pour accélérer les peines et sanctions en cas d'actes à l'encontre d'un élu, quels qu'ils soient : insultes, menaces, harcèlement, agressions, ... La santé de l' élu doit amener à un questionnement national pour une meilleure prise en charge des risques auxquels nous nous exposons, encore sous-estimés (burn-out, séquelles psychologiques ou physiques, ...).